

L'inscription ne sera effective qu'après réception du bulletin d'inscription dûment rempli et retourner à l'adresse suivante :
Secrétariat de l'AFCOR - Angélique FOURNIGAUULT - BP 23266 - 72003 LE MANS CEDEX 1
N° SIRET 494 216 708 00029 / N° DIRECCTE 11 75 44595 75
☎ 06.49.72.74.04 e-mail : secretariat@afcor.fr

FORMATION : « Gestion des toxicités des nouvelles thérapies ciblées dans les tumeurs solides » (AMM Européennes obtenu après 2019)

Dates : du Vendredi 22 novembre 2024

Inscription avant le 20 octobre 2024 selon les disponibilités

Lieu : PARIS

Frais d'inscription : **700€**

PARTICIPANT (toutes les mentions sont obligatoires):

Statut * : Salarié Libéral Titre : Docteur Professeur
 Oncologue Médical Oncologue Radiothérapeute

Nom

☎ :

N° ADELI/RPPS * :

Adresse Professionnelle :

Service :

Besoin spécifique en matière de handicap : non oui : merci de nous contacter

REGLEMENT DE PRISE EN CHARGE/ D'INSCRIPTION

A titre personnel* (formation financée par le participant)

Adresse personnelle

chèque libellé à l'AFCOR, à joindre impérativement à votre bulletin d'inscription souhaite réaliser un virement

Au titre du DPC *: (Les libéraux s'inscrivant sur www.agencedpc.fr, doivent procéder au règlement à l'inscription et nous rembourserons la part que ANDPC nous versera après le contrôle de la session) **Référence Action DPC 14352325009**

Au titre de la participation des employeurs à la formation professionnelle continue*

Besoin d'une convention* oui non

Nom et Prénom du Responsable de la Formation Continue :

Adresse à laquelle devront être envoyés : convention, facture, courriers divers :

.....

..... CP Ville.....

- **préciser adresse mail*** du service destinataire

ANNULATION

Les frais d'inscription comprennent l'accès à la formation, la documentation et repas mentionné au programme et les frais dossier (30€).

Le début de la formation s'étend le matin du premier jour jusqu'à la fin de la formation le même jour.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si les circonstances les y obligent.

Toute annulation doit être communiquée par écrit.

En cas de dédit du participant, 30 jours avant le début de la formation ou en cas d'abandon en cours de formation, l'AFCOR facturera la totalité de la formation.

L'AFCOR se réserve le droit d'annuler toute formation en cas de force majeure (manque de participants, de maladie de ses intervenants, grèves ou conflits sociaux internes ou externes à l'AFCOR...) sans dédommagements, ni pénalités au client.

Je soussigné(e)
Date et signature

accepte les modalités d'inscription